

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :  
**2020\_9\_2**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Objet : Signature de la convention avec l'association Lirensemble**

L'an deux mille vingt, le lundi 12 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 06 Octobre 2020

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Monsieur BIRONNEAU CYRIL, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame ELMOZNINO PEGGY, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Lirensemble souhaite implanter des boîtes à lire dans les quatres villages de la commune.

Il convient pour donner une suite favorable à sa demande, d'établir une convention. A cet effet, M. le Maire propose de passer la convention en pièce jointe avec l'association Lirensemble.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accepter la convention avec l'association Lirensemble pour l'implantation de quatres boîtes à lire dans la commune;
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association Lirensemble

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 12/10/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot